



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 18 décembre 2009

### **Employeurs de main d'œuvre agricole : remplissez les dossiers MSA !**

Dans le cadre du Plan d'Urgence en faveur de l'Agriculture, présenté par le Président de la République, la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne rappelle que tous les agriculteurs employeurs de main d'œuvre, contrairement à ce qui a pu être écrit, sont éligibles à la mesure de prise en charge des cotisations patronales des salariés agricoles.

Aucun agriculteur ne doit être exclu y compris ceux qui ne sont pas à jour de leurs cotisations personnelles.

La date du 31 décembre initialement prévue pour la clôture des dossiers, sera aménagée avec une tolérance jusqu'au 10 janvier 2010.

#### **Plus d'informations**

**Service Entreprise de la Chambre d'Agriculture**

**Dossier d'information sur le site [www.lot-et-garonne.chambagri.fr](http://www.lot-et-garonne.chambagri.fr)**

**Tel: 05.53.77.83.18**

**Contact Presse : Fanny Marcati**

**Chargée de Communication**

Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne

Tél. 05 53 77 84 24 / Mobile. 06 89 49 43 42

[fanny.marcati@lot-et-garonne.chambagri.fr](mailto:fanny.marcati@lot-et-garonne.chambagri.fr)